

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **29 septembre 2008**

Décision n° **B-2008-0332**

commune (s) : Vaulx en Velin - Villeurbanne

objet : Carré de Soie - Prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un réseau de chauffage urbain - Autorisation de signer les marchés

service : Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Rapporteur : Madame Pédrini

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 22 septembre 2008

Compte-rendu affiché le : 30 septembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, M. Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, David G., Imbert A, Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Crimier), Buna, Kimelfeld, Philip, Arrue, Barge, Mme Frih, M. Julien-Laferrière.

Absents non excusés : Mme Elmalan, MM. Daclin, Sécheresse, Mme Dognin-Sauze.

Bureau du 29 septembre 2008**Décision n° B-2008-0332**

commune (s) : Vaulx en Velin - Villeurbanne

objet : **Carré de Soie - Prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un réseau de chauffage urbain - Autorisation de signer les marchés**

service : Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 18 septembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

La Communauté urbaine a engagé l'aménagement urbain d'un nouveau quartier appelé Carré de Soie sur un territoire de plus de 500 hectares situé sur les communes de Vaulx en Velin et Villeurbanne.

Cet aménagement revêt, compte tenu des importantes surfaces à développer, un enjeu énergétique d'importance. La réalisation d'un réseau de chaleur est apparue comme la solution économique et environnementale la plus adaptée aux nouveaux besoins du quartier et également comme une réponse aux objectifs d'un développement plus durable de l'agglomération.

Par délibération, les villes de Villeurbanne et Vaulx en Velin ont confié à la Communauté urbaine la création et la gestion du service de production et de distribution de chauffage urbain sur la zone dite du Carré de Soie.

La Communauté urbaine souhaite s'appuyer sur les services d'experts extérieurs afin de l'assister dans l'ensemble des prestations de préparation pour la réalisation d'un réseau de chauffage urbain, son mode de gestion et, le cas échéant, le lancement d'une procédure de délégation de service public.

Dans le respect des articles 53 et suivants ainsi que 77 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 25 juillet 2008, a classé les offres et choisi, pour les différents lots, celles des entreprises suivantes :

- lot n° 1, assistance technique : entreprise Girus pour un montant global minimum de 40 000 € HT, soit 47 840 € TTC et maximum de 160 000 € HT, soit 191 360 € TTC ; marché à bons de commande d'une durée ferme de 5 ans, conformément aux dispositions de l'article 77-II du code des marchés publics,

- lot n° 2, assistance financière : entreprise Calia conseil pour un montant global minimum de 40 000 € HT, soit 47 840 € TTC et maximum de 160 000 € HT, soit 191 360 € TTC ; marché à bons de commande d'une durée ferme de 4 ans.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer les marchés à bons de commande ayant pour objet les prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un réseau de chauffage urbain et tous les actes contractuels y afférents avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1, assistance technique : entreprise Girus pour un montant global minimum de 40 000 € HT, soit 47 840 € TTC et maximum de 160 000 € HT, soit 191 360 € TTC ; marché à bons de commande d'une durée ferme de 5 ans, conformément aux dispositions de l'article 77-II du code des marchés publics,

- lot n° 2, assistance financière : entreprise Calia conseil pour un montant global minimum de 40 000 € HT, soit 47 840 € TTC et maximum de 160 000 € HT, soit 191 360 € TTC ; marché à bons de commande d'une durée ferme de 4 ans.

2° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2008 et suivants - compte 617 800 - fonction 812.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 30 septembre 2008.